

Une école innovante

- **L'école multilingue français-anglais Illberg de Mulhouse**, entre France, Allemagne et Suisse, a pour vocation d'accueillir **des élèves de classes maternelles et élémentaires**, dans un environnement propice aux apprentissages et au développement de l'enfant. Elle propose un parcours multilingue français-anglais en immersion.
- **Les éléments suivants seront pris en compte :**
 - la famille habite Mulhouse
 - la famille et/ou l'enfant ont vécu dans un pays anglophone
 - la famille et/ou l'enfant pratiquent la langue anglaise
 - la famille a une appétence pour le bilinguisme (à expliciter dans la lettre de motivation)
- Elle a pour vocation de permettre aux enfants de **construire leur apprentissage et leur culture** dans un espace rhénan, européen et international.
- **Une poursuite du parcours multilingue est possible** au collège Bel Air de Mulhouse en section britannique.



Media Creation • D. Schone • Photos Shutterstock

Direction de l'Éducation, Ville de Mulhouse

BP 10020 68948 Mulhouse Cedex 9

Tél. 03 89 32 58 72, du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h

Mail : inscriptions.scolaires@mulhouse-alsace.fr

Rentrée 2025
Inscriptions en ligne
École multilingue français-anglais Illberg

e-services.mulhouse-alsace.fr
rubrique inscriptions scolaires





Vous habitez Mulhouse

**et vous souhaitez inscrire votre enfant
à l'école Illberg ?**

Du lundi 6 janvier au dimanche 26 janvier en élémentaire (pour les enfants n'ayant pas fréquenté la maternelle de l'Illberg)

Du lundi 20 janvier au dimanche 9 février en maternelle

Les inscriptions se font en ligne : e-services.mulhouse-alsace.fr
rubrique **inscriptions scolaires Mulhouse, puis Rentrée 2025/2026**

Une fois le dossier rempli et si vous en avez le besoin, vous pouvez prendre un rendez-vous. Celui-ci aura lieu à la **Direction de l'Éducation, 11 avenue du Président Kennedy.**

Possibilité de prendre rendez-vous via le site Internet e-services.mulhouse-alsace.fr

Une inscription en deux temps

- Chaque candidature sera étudiée par une commission associant l'Éducation nationale et la Ville de Mulhouse.
- Début mai, vous recevrez par courrier postal l'affectation scolaire de votre enfant. L'inscription définitive sera à faire auprès de l'école d'affectation, selon les modalités figurant dans le courrier.

L'inscription scolaire doit être effectuée par la ou les personnes détentrices de l'autorité parentale. Ces dernières doivent obligatoirement se présenter avec les pièces justificatives demandées.

« A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant (Article 372-2 du Code civil). »



Les pièces à fournir

Préparez les pièces justificatives nécessaires en format PDF (documents scannés) ou photos lisibles (prises avec votre téléphone portable)

- **pièce d'identité** (CNI, passeport ou carte de séjour du détenteur de l'autorité parentale)
- **livret de famille** ou extrait original d'acte de naissance avec la filiation de l'enfant à inscrire
- **justificatif de domicile** de moins de trois mois (facture ou attestation d'abonnement de gaz, d'eau, d'électricité, de téléphonie fixe/internet, contrat de location d'un bailleur social)
- **fiche d'inscription « Illberg »** remplie (téléchargeable sur la plateforme e-services.mulhouse-alsace.fr) et lettre de motivation



Tout dossier incomplet et/ou non remis dans les délais ne sera pas traité en priorité.